

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 1 : Rapport de présentation Résumé non technique (RNT)



ARRET PROJET

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 14 octobre 2024





SOMMAIRE



Pièce 1 : Rapport de présentation	1
Résumé non technique (RNT)	1
1 L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la réalisation d'une évaluation environnementale	3
2 Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement	6
3 Evaluation des principales incidences du projet sur l'environnement et des mesures mises en place	13
4 Compatibilité et articulation du PLU avec les documents cadres	22





1

**L'ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) ET LA
REALISATION D'UNE EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

1.1 L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La commune de Villers-Saint-Sépulcre ne dispose d'aucun Plan Local d'Urbanisme. Anciennement, elle disposait d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), devenu caduque en 2013. Jusqu'à maintenant, l'instruction des sols était donc régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), opposable à toute demande d'autorisation d'urbanisme.

En conséquence, le Conseil municipal a délibéré de la nécessité d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal le 18 septembre 2020, dans le but de :

- ▶ Maîtriser le développement de la commune ;
- ▶ Promouvoir la qualité de vie ;
- ▶ Favoriser le lien social ;
- ▶ Identifier les secteurs stratégiques ou de projet ;
- ▶ Maîtriser le développement urbain ;
- ▶ Préserver l'environnement ;
- ▶ Mettre en valeur le patrimoine.

1.2 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLU

« L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions »¹

La première étape consiste à relever les enjeux soulevés par la phase de diagnostic. L'état initial de l'environnement est une analyse synthétique de la situation environnementale sur un territoire donné. Il vise à identifier les principaux enjeux environnementaux sur la base d'une description thématique des grands domaines de l'environnement (caractéristiques physiques, naturelles, paysagères, risques, nuisances...).

Il s'agit ici d'analyser les enjeux des évolutions du PLU et leurs possibles incidences sur l'environnement. Dans le cadre de la procédure de modification, il s'agit d'évaluer ces incidences au regard des prescriptions réglementaires du PLU. Celles-ci se composent de deux documents principaux : le règlement graphique et le règlement écrit. Ce sont les seuls documents à avoir été modifiés lors de cette procédure.

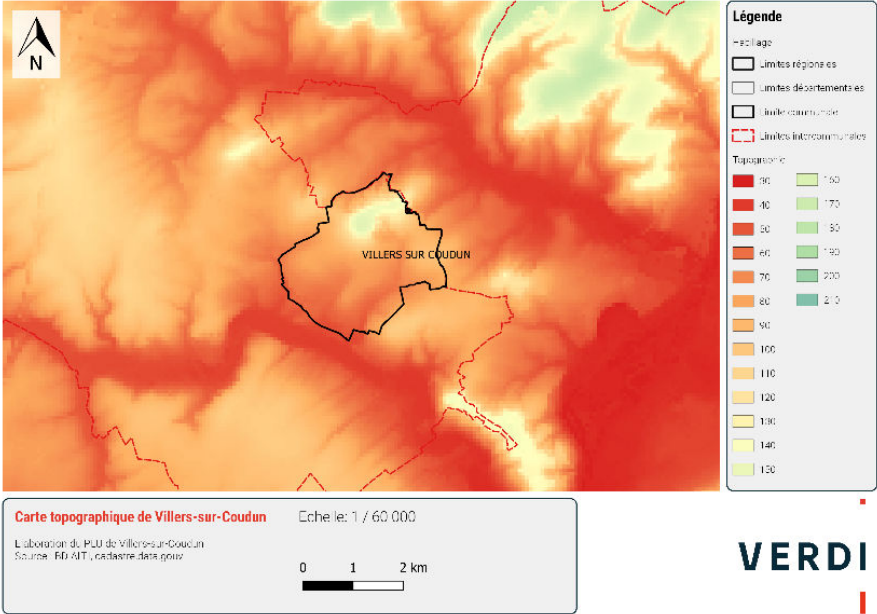
Enfin, il s'agit de justifier la compatibilité et l'articulation des orientations et dispositions réglementaires du PLU avec les orientations environnementales des documents cadres ainsi que d'établir des indicateurs de suivi permettant d'opérer un suivi et une analyse des incidences du PLU sur le long terme.

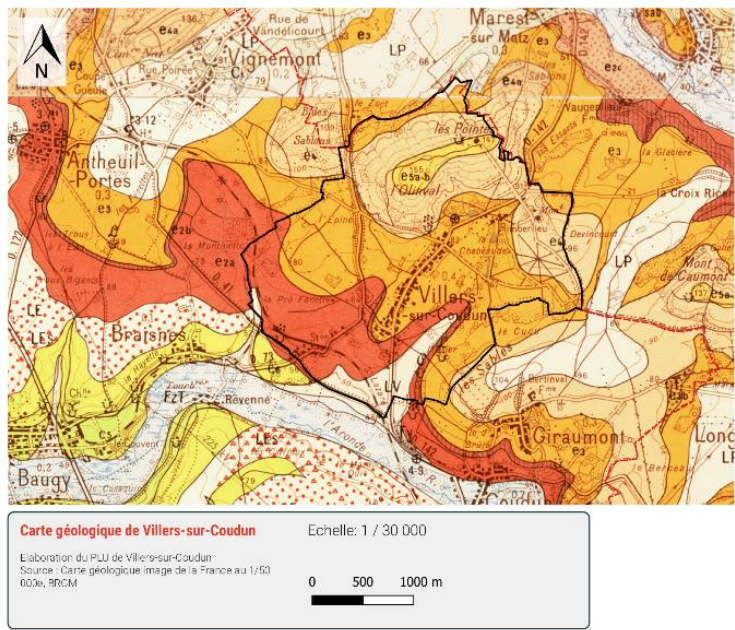
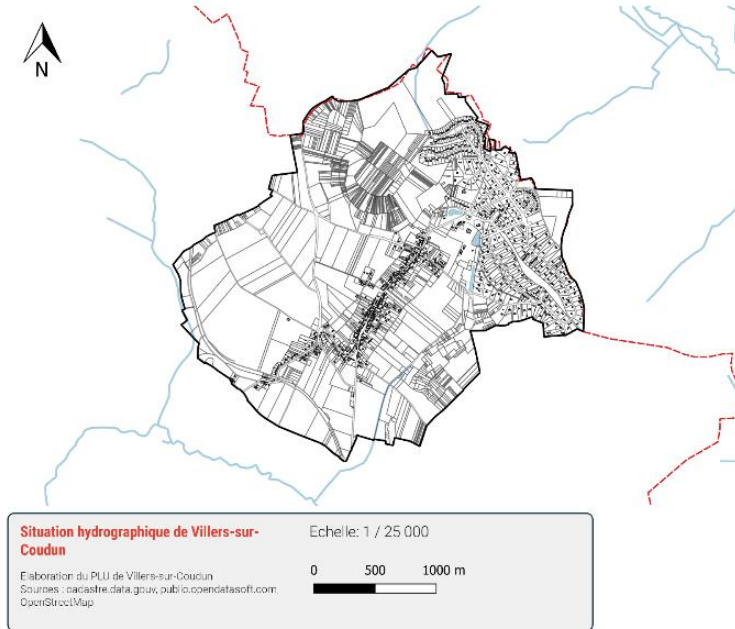
¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/evaluation-environnementale>



2

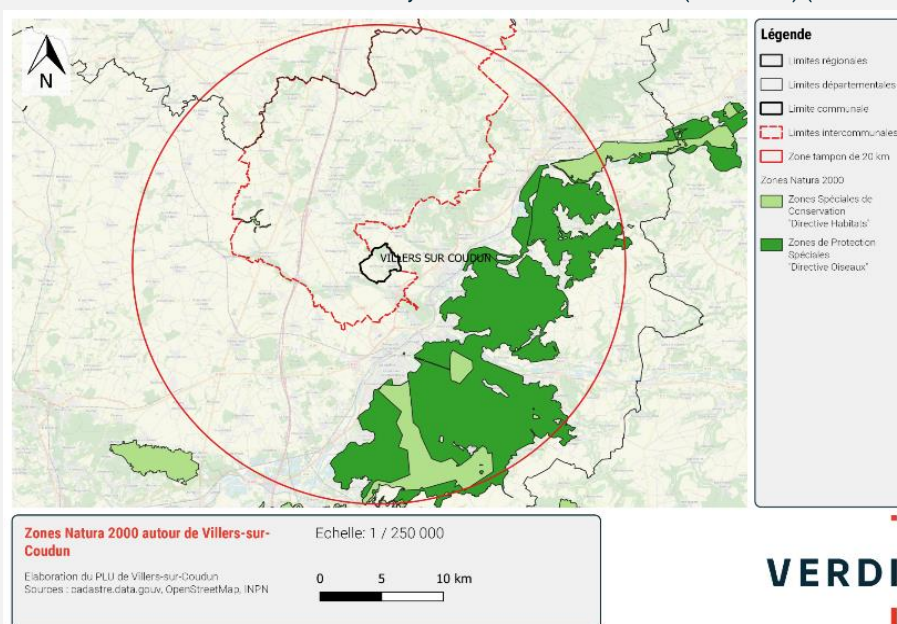
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Thématiques	Synthèse	Enjeux
Caractéristiques géophysiques		
Topographie	Le village est situé à flanc de colline « L'épine de Flavy », dont le sommet culmine à 143 m NGF. Le point le plus haut de Villers-sur-Coudun (156 m NGF) est situé au Nord du territoire communal, au niveau du lieu-dit les Vignes. Le point le plus bas est situé à 46 m NGF, ce qui correspond au passage d'un cours d'eau. L'amplitude d'altitude sur la commune est ainsi de 110m.  Carte topographique de Villers-sur-Coudun Echelle: 1 / 60 000 Laboratoire du PDU de Villers-sur-Coudun Source : BD ALTI, cadastre, data.gouv VERDI	Faible
Géologie	Le bourg de Villers-sur-Coudun s'est développé principalement sur un sol argileux (E3). Le lieu-dit de Rimberlieu s'est quant à lui développé sur un terrain constitué d'argile de Laon et de sables de Cuise (E4). Dans la partie Nord du territoire, on retrouve un sol calcaire et sableux, qui correspond à un point d'eau, tandis que la partie sud est principalement constituée de sables à débris coquilliers et ligniteux. Sur le territoire communal, on retrouve les feuilles géologiques E3, E2a, LV, E4, E5a-b, E4a1.	Faible

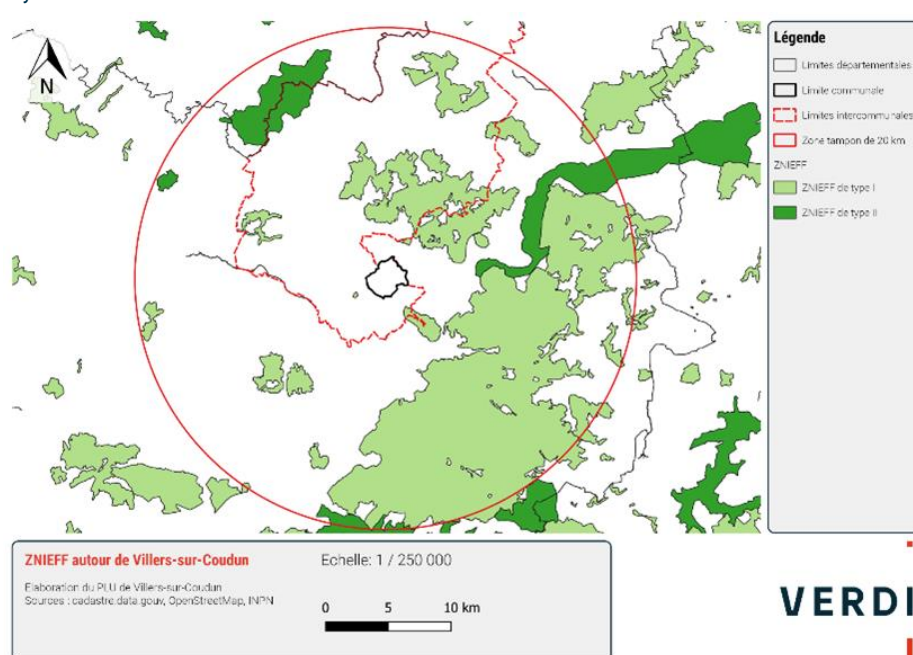
	 Carte géologique de Villers-sur-Coudun Echelle: 1 / 30 000 Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun Source : Carte géologique image de la France au 1/50 000, BRGM 0 500 1000 m VERDI	
Réseau hydrographique	Le réseau hydrographique de Villers-sur-Coudun est structuré par « le fossé de la Commune de Coudun », au Sud du territoire, et par « le Matz » au Nord. Le fossé de la Commune de Coudun, d'une longueur de 1,33 km, prend sa source à Villers-sur-Coudun et se jette dans l'Aronde au niveau de la commune de Coudun. L'Aronde s'écoule de l'amont vers l'aval, prenant sa source à Montiers et confluent à Clairoux. Le Matz prend sa source à Canny-sur-Matz et conflue à Thourotte.  Situation hydrographique de Villers-sur-Coudun Echelle: 1 / 25 000 Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun Sources : cadastre.data.gouv, public.opendatasoft.com, OpenStreetMap 0 500 1000 m VERDI	Modéré
Zones humides	La commune est partiellement incluse dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe de craie et ses exutoires du bassin de l'Aronde. Elle est concernée par la présence d'une zone à dominante humide au Nord de son territoire, à la limite de Vandelicourt et Marest-sur-Matz.	Faible
Environnement naturel		
Zonage réglementaire	La commune n'est pas concernée par un zonage réglementaire.	Négligeable

La commune de Villers-sur-Coudun n'est pas située dans un site Natura 2000. Cependant, on peut noter la présence de plusieurs sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour de la commune :

- Zones de Protection Spéciales :
 - Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps (FR2212001) ;
 - Moyenne vallée de l'Oise (FR2210104) ;
- Zones Spéciales de Conservation :
 - Massif forestier de Compiègne, Laigue (FR2200382) ;
 - Coteaux de la vallée de l'Automne (FR2200566) ;
 - Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny (FR220383) ;
 - Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) (FR2200369).

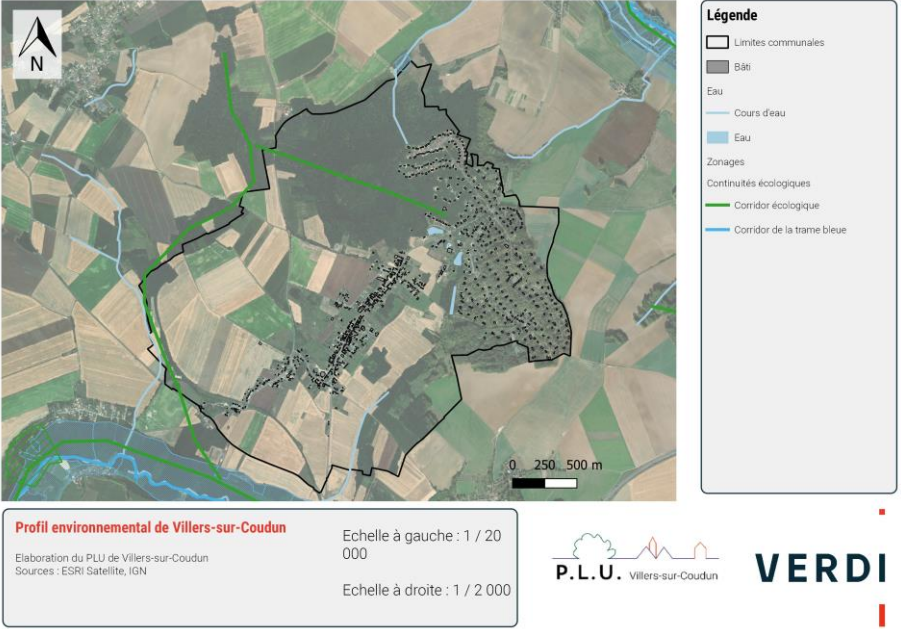


La commune n'est pas concernée par un zonage d'inventaire, mais on en recense plusieurs dans un rayon de 20 km



Zonage
d'inven-
taire

Néglig-
eable

Continuités écologiques	La commune est traversée par deux corridors écologiques de type boisé et d'un corridor de cours d'eau. 	Modéré
Base de données biodiversité	Deux espèces de flore exotiques envahissantes ont été repérées sur le territoire de Villers-sur-Coudun. Sur le territoire sont recensées 2 espèces protégées et/ou menacées.	Modéré
Composition du territoire		
Occupation du sol	Sur le territoire, on recense du tissu urbain discontinu (21%), des forêts (28%), des terres arables (43%) et des systèmes culturaux et prairies (8%). La commune de Villers-sur-Coudun s'est d'abord développée en village-rue puis un nouveau noyau urbain résidentiel s'est développé au nord sur le domaine de Rimberlieu au cœur d'un domaine forestier. Des terres agricoles situées au cœur de l'enveloppe urbaine ont été consommées ces dernières années à hauteur de 0,4ha.	Modéré
Climat, air, énergie et réseaux		
Climat	Le climat de la commune de Villers-sur-Coudun est du type « climat océanique altéré » selon la classification établie par Météo-France, qui comporte 5 types de climats. Il s'agit d'une zone de transition entre climat océanique et climat semi-continentale. Le climat est doux et la pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer. La station météorologique la plus proche de Villers-sur-Coudun est située à Margny-lès-Compiègne (5km à vol d'oiseau), ce qui permet d'avoir des données relativement précises pour la commune. D'après les données pour l'année 2020, la température maximale moyenne annuelle était de 17,1°C et la température minimale moyenne annuelle était de 8,3°C. Le mois le plus froid était janvier avec une température moyenne de 5,2°C, tandis qu'août était le mois le plus chaud avec une température moyenne de 21,5°C.	Faible

	Températures moyennes à Villers-sur-Coudun en 2020 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>Températures maximales moyennes (°C)</th> <th>Températures minimales moyennes (°C)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>janvier</td><td>8,4</td><td>3,2</td></tr> <tr><td>février</td><td>10,9</td><td>5,3</td></tr> <tr><td>mars</td><td>11,8</td><td>3,8</td></tr> <tr><td>avril</td><td>19,7</td><td>6,8</td></tr> <tr><td>mai</td><td>20,3</td><td>8,3</td></tr> <tr><td>juin</td><td>23,1</td><td>12,2</td></tr> <tr><td>juillet</td><td>25,3</td><td>12,8</td></tr> <tr><td>août</td><td>27,5</td><td>15,5</td></tr> <tr><td>septembre</td><td>23,3</td><td>12,1</td></tr> <tr><td>octobre</td><td>14,8</td><td>9,4</td></tr> <tr><td>novembre</td><td>12,4</td><td>5,9</td></tr> <tr><td>...</td><td>8,2</td><td>4,1</td></tr> </tbody> </table> —●— Températures maximales moyennes —●— Températures minimales moyennes	Mois	Températures maximales moyennes (°C)	Températures minimales moyennes (°C)	janvier	8,4	3,2	février	10,9	5,3	mars	11,8	3,8	avril	19,7	6,8	mai	20,3	8,3	juin	23,1	12,2	juillet	25,3	12,8	août	27,5	15,5	septembre	23,3	12,1	octobre	14,8	9,4	novembre	12,4	5,9	...	8,2	4,1	
Mois	Températures maximales moyennes (°C)	Températures minimales moyennes (°C)																																							
janvier	8,4	3,2																																							
février	10,9	5,3																																							
mars	11,8	3,8																																							
avril	19,7	6,8																																							
mai	20,3	8,3																																							
juin	23,1	12,2																																							
juillet	25,3	12,8																																							
août	27,5	15,5																																							
septembre	23,3	12,1																																							
octobre	14,8	9,4																																							
novembre	12,4	5,9																																							
...	8,2	4,1																																							
Qualité de l'air	Les concentrations moyennes annuelles de NO2 et de PM10 sont estimées entre 17.7 et 19.2 sur la commune de Villers-sur-Coudun en 2017. La commune étant située dans un espace rural et ne présentant aucune industrie polluante sur son territoire, on peut estimer que la qualité de l'air est relativement bonne.	Faible																																							
La commune face aux risques et aux nuisances																																									
Risques naturels	Les risques naturels les plus marquants sur la commune de Villers-sur-Coudun sont le risque d'inondation et de coulées de boue, le risque de remontée de nappes phréatiques et le risque de retrait-gonflement des argiles. - Trois inondations et coulées de boues ont eu lieu sur le territoire de Villers-sur-Coudun ces dernières années. - La commune est située dans une zone comportant des risques de remontée de nappes et d'inondation de cave. Risques d'inondations par remontée de nappes à Villers-sur-Coudun Echelle: 1 / 25 000 0 500 1000 m Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun Source : georisques.gouv.fr, cadastre.gouv.fr	Modéré																																							
	- L'aléa retrait-gonflement des argiles est d'une importance a priori moyenne à forte allant de moyen à fort avec une majorité de l'enveloppe bâtie située sur une zone à forte exposition.																																								

	Risque de retrait/gonflement des argiles à Villers-sur-Coudun Elaboration du PLU de Villers-sur-Coudun Sources : georisques.gouv.fr, cadastre.gouv.fr Echelle: 1 / 25 000 0 500 1000 m Légende - Limite communale - Bât - Risque de retrait/gonflement des argiles - Fort - Moyen - Faible VERDI	
Risques technologiques	Aucune ICPE n'est présente. Aucun site pollué faisant parti de la base de données BASOL n'est présent.	Négligeable



3

EVALUATION DES PRINCIPALES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DES MESURES MISES EN PLACE

Ce chapitre vise à synthétiser les tableaux d'analyses des incidences et mesures mises en place au sein du projet de PLU. Seules les incidences majeures nécessitant la mise en place de mesures sont reprises ici. Le tableau complet est à retrouver dans l'évaluation environnementale, inclus dans le rapport de présentation du projet de révision du PLU.

3.1 METHODE DE L'ANALYSE DES INCIDENCES ET MESURES MISES EN PLACE

L'élaboration du PLU est l'occasion pour un territoire d'avoir une réflexion globale sur son environnement. L'ensemble des grandes thématiques ont été considérées.

Pour chaque thématique sont déclinées :

- le résumé de l'EIE
- le niveau d'enjeu
- l'incidence brute (avant mise en place de mesures)
- les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues (ERC)
- l'incidence résiduelle (après mise en place des mesures ERC)

Ces enjeux sont déclinés selon 4 niveaux : positive ou négligeable (bleu), faible (vert), modéré (orange) et fort (rouge).

Négligeable ou positive	Faible	Modéré	Forte
-------------------------	--------	--------	-------

Les incidences brutes et résiduelles sont déclinées selon ces mêmes 4 niveaux : positive ou négligeable (bleu), faible (vert), modérée (orange) et forte (rouge).

Négligeable ou positive	Faible	Modéré	Forte
-------------------------	--------	--------	-------

L'enjeu est repris du tableau de synthèse du diagnostic de l'environnement. A partir de cet enjeu et selon les **éléments d'élaboration du PLU**, un niveau d'**incidence brute** est défini. Cette incidence brute vise ensuite à être réduite au moyen de la **méthode ERC** pour en décliner une **incidence résiduelle**. L'incidence résiduelle définit l'incidence finale de la modification du PLU sur l'environnement

3.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX FORTS ET MESURES MISES EN PLACE – RÉGLEMENTS ÉCRIT ET GRAPHIQUE

Le tableau présenté ci-dessous reprend les incidences sur l'environnement des choix et mesures mises en œuvre, pour tous les niveaux d'enjeux estimés comme **forts** ou **modérés** dans l'état initial de l'environnement.

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
Réseau Hydrographique	Le réseau hydrographique de Villers-sur-Coudun est structuré par « le fossé de la Commune de Coudun », au Sud du territoire, et par « le Matz » au Nord. De nombreux plans d'eau et points de captages d'eau potable sont aussi présents sur la commune.	Modéré	Le projet de PLU entend assurer une gestion qualitative des ressources de la commune et en particulier une amélioration de la qualité du réseau d'eau potable car celui-ci présente des problèmes de pression et de débit d'eau. Les captages d'eau potable sont également identifiés afin d'être préservés.	Faible	L'action du projet communal consiste donc à maintenir un équilibre hydraulique à l'échelle du territoire et à prendre en compte les risques de ruissellement et d'accumulation d'eau. Un phénomène d'accumulation d'eau est effectivement observable lors de fortes pluies sur certains secteurs, comme au croisement de la rue de la Nacelle et de la rue de la Gare, ainsi qu'à proximité de la rue Saint-Jean et derrière la rue des Jardins (présence importante de sources). Les secteurs concernées par ce phénomène font l'objet d'un classement spécifique (Nr) permettant d'assurer la préservation et le maintien de ces zones de sensibilité hydraulique. Elles demeurent donc inconstructibles. Deux autres zones de sensibilité hydrauliques ont été relevées, il s'agit des deux points de captage d'eau potable existants autour desquels un périmètre d'inconstructibilité est établi par un sous-secteur naturel de protection (Nc). Aucun projet ne prévoit la modification du réseau hydrographique. L'axe d'écoulement du cours est identifié sur le plan de zonage et conditionne une distance de recul obligatoire. La gestion des eaux pluviales des différents projets doit se faire au sein des parcelles et les espaces de stationnement doivent rechercher des matériaux perméables afin d'améliorer l'infiltration et d'éviter les lessivages de voiries. De plus les aires de stationnement collectif doivent s'intégrer à leur environnement par des plantations d'accompagnement dont 1 arbre de haute tige pour 3 places de stationnement. Elles doivent comporter un système de séparation d'hydrocarbures en amont du rejet des eaux de ruissellement.	Négligeable

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
Hydro-géologie	Concernant les masses d'eaux souterraines, la commune est concernée par : - la masse d'eau souterraine « Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois » (ME HG106) - la masse d'eau souterraine « Craie picarde » (ME HG205). - la masse d'eau souterraine Albien-néocomien captif (HG218) Elle entre dans le périmètre des masses d'eau superficielles avec : - « L'aronde de sa source au confluent Oise (exclu) » (FRHR188) de 28 516 ha	Modéré	Afin de garantir une alimentation des masses d'eau, le PLU de Villers-sur-Coudun prévoit, au sein de son règlement, la recherche de matériaux perméables pour les nouveaux aménagements afin d'améliorer l'infiltration et par la même occasion participer à la recharge des masses d'eau.	Faible	Le règlement précise ainsi que les eaux pluviales issues des constructions nouvelles doivent être gérées par infiltration sur le terrain d'assiette de l'opération en ayant recours à des techniques alternatives à la collecte par le réseau public et en fonction des caractéristiques des sols. Les zones urbaines comportent également une emprise au sol maximale comprise entre 20% et 40% de la surface parcellaire, ainsi qu'un taux minimal de surfaces éco-aménageables. Le couvert boisé de Rimberlieu participe également à une meilleure infiltration des eaux pluviales dans le secteur de lotissement du nord de la commune. Ce couvert boisé est donc protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.	Faible

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
	« Le matz de sa source au confluent de l'Oise (exclu) » (FRHR187) de 21 393 ha.					
Continuité écologique	La commune est traversée par deux corridors écologiques de type boisé et d'un corridor de cours d'eau.	Modéré	Les deux corridors écologiques boisés sont situés au sein d'espace naturels identifiés dans le zonage et sont classés en zone N. Des prescriptions telles que les haies à conserver, l'identification en boisements à protéger au sein du règlement permettent d'assurer la protection de ces trames vertes. Le cours d'eau traverse quant à lui la partie est de la commune et est classé en zone naturelle N.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
Bases de données biodiversité	Deux espèces de flore exotiques envahissantes ont été repérées sur le territoire de Villers-sur-Coudun. Sur le territoire sont recensées 2 espèces protégées et/ou menacées.	Modéré	Ces espèces sont situées au sein des espaces naturels protégés et préservés. Ils sont identifiés dans le règlement graphique.	Négligeable	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Négligeable
Occupation du sol	Sur le territoire, on recense du tissu urbain discontinu (21%), des forêts (28%), des terres arables (43%) et des systèmes culturels et prairies (8%). La commune de Villers-sur-Coudun s'est d'abord développée en village-rue puis un nouveau noyau urbain résidentiel s'est développé au nord sur le domaine de Rimberlieu au cœur d'un domaine forestier.	Modéré	Le nouveau PLU prévoit le gain de plus de 5% d'espaces en zone naturelle et forestière (passage à 34%) par rapport au Plan d'Occupation des Sols (POS) qui s'est appliqué jusqu'en 2013, ainsi que le quasi-maintien de la surface agricole en place (44%). Des zones naturelles spécifiques sont également établies, comme les zones de fonds de parcelles jardinés	Positive	Aucune mesure est à prévoir sur cette thématique.	Positive

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
	Des terres agricoles situées au cœur de l'enveloppe urbaine ont été consommées ces dernières années à hauteur de 0,4ha.		(Nj), permettant de préserver une transition paysagère entre la zone urbaine centrale (UA) et les espaces agricoles. Le domaine boisé de Rimberlieu, isolé du centre, voit ses boisements préservés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.			
Risque d'inondation et coulées de boues	Trois inondations et coulées de boues ont eu lieu sur le territoire de Villers-sur-Coudun ces dernières années.	Modéré	Un risque existe donc pour les constructions présentes et futures au sein du tissu urbain existant.	Modéré	Le zonage Nr délimitant les zones naturelles à risque de ruissellement permet de préserver la nature perméable des sols sur des secteurs à fort enjeu. Ce zonage favorise l'infiltration des eaux de débordement et évite que des constructions soient implantées dans des zones à risques à travers une règle d'inconstructibilité.	Faible
Risque de remontée	La commune est située dans une zone compor-	Modéré	Néanmoins, la majorité de l'enveloppe bâtie est située sur une zone sans risques.	Faible	Concernant le risque d'aléas de retrait-gonflement des argiles, les dispositions du PLU n'exonèrent pas des dispositions relatives au Code de la construction. Pour rappel, en cas de vente	Faible

Thématique	Résumé de l'état initial	Niveau d'enjeu	Incidence	Niveau d'incidence brute	Mesure ERC	Incidence résiduelle
de nappes phréatiques	tant des risques de remontée de nappes et d'inondation de cave.				de parcelles identifiées en zone d'aléas moyens et forts, le Code de la Construction impose au vendeur la production d'une étude géotechnique, ainsi que l'application de mesures constructives spécifiques.	
Retrait gonflement des argiles	L'aléa retrait-gonflement des argiles est d'une importance a priori moyenne à forte allant de moyen à fort avec une majorité de l'enveloppe bâtie située sur une zone à forte exposition.	Modéré	Cela peut générer des risques pour les constructions présentes et futures au sein du tissu urbain existant.	Modéré	Le Règlement du PLU impose au sein des zones identifiées en zone d'aléa moyen et fort pour le retrait-gonflement des argiles, la production d'une étude géotechnique, ainsi que l'application de mesures constructives spécifiques afin de prendre en compte cet aléa.	Faible



4

COMPATIBILITE ET ARTICULATION DU PLU AVEC LES DOCUMENTS CADRES

L'objectif ici est de s'assurer que le projet de PLU s'inscrit bien dans les orientations des documents supra-communaux en vigueur. Dans un souci de synthèse, l'analyse complète de la compatibilité des documents cadres est à retrouver directement dans l'évaluation environnementale, ainsi que de manière plus globale dans les choix et justifications du projet de PLU.

Document cadre	Compatibilité
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	Le PLU est compatible avec le SRADDET des Hauts-de-France
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	Le PLU est compatible avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	Le PLU est compatible avec le SAGE Oise-Aronde
Charte de PNR et de PN	Non concerné
Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)	Le PLU est compatible avec le PGRI du bassin Seine Normandie 2022-2027
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	Le PLU est compatible avec le SCoT du Pays des Sources
Plan local de l'habitat (PLH)	Non concerné
Plan de déplacements urbain (PDU)	Non concerné
Plan climat air énergie territorial (PCAET)	Le PLU prend en compte le PCAET du Pays des Sources et Vallées
Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	Le PLU prend en compte le SRCE de Picardie
Dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne	Non concerné
Dispositions particulières aux zones de bruit des aéroports	Non concerné
Schéma régional des carrières	Non concerné
documents stratégiques de façade ou de bassin maritime	Non concerné

Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)

Non concerné

Globalement, les orientations et traductions réglementaires du PLU **ne rentrent pas en contradiction** avec les orientations des documents cadres.



VERDI